

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 17 juin 2025 relatif au dispositif temporaire de formation en alternance conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

NOR : TSSH2517309A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2023 relatif au dispositif temporaire de formation en alternance conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 3 juin 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2019 susvisé, après les mots : « Espace économique européen », sont insérés les mots : « ou les ressortissants de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre ».

Art. 2. – Au quinzième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 juillet 2023 susvisé, les mots : « à la date de publication du présent arrêté » sont remplacés par les mots : « au 1^{er} septembre 2025 ».

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juin 2025.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service,
adjointe à la directrice générale
de l'offre de soins,*

C. DURAND